



MINEUR VICTIME, MINEUR AUTEUR D'INFRACTION APPREHENDER LA JUSTICE PENALE DES MINEURS

PARTIE I : LE MINEUR DELINQUANT

I. Présentation de l'Ordonnance de 1945 : principes directeurs

- a : La responsabilité pénale des mineurs
- b : Les spécificités de la justice pénale des mineurs

II. La phase policière

- a : Schéma explicatif de la phase judiciaire
- b : Définitions et distinction de la retenue judiciaire et de la garde à vue
- c : La durée de la GAV
- d : Les droits du mineur pendant la GAV
- e : L'issue de la GAV :

III. La phase judiciaire

III.1 : L'avant jugement

III.2 : Le jugement

III.3 : Le prononcé de la réponse pénale

III.4 : L'après jugement : les aménagements de peine

III.5 : L'exécution de la sanction

III.6 : Le casier judiciaire

PARTIE II : LE MINEUR VICTIME

I. LE MINEUR VICTIME

I.1 : La représentation du mineur

- a : Principes de l'autorité parentale
- b : La représentation Ad Hoc

I.2 : Les démarches

- a : Le dépôt de plainte
- b : La citation directe
- c : Délais pour déposer plainte : *extinction de l'action publique*
- d : Point de départ du délai de l'action publique
- e : Comment et par qui le préjudice peut-il être constaté?

II. LE MINEUR VICTIME : QUE DEVIENT LA PLAINTÉ ?

Schéma du principe d'opportunité des poursuites

III. LE MINEUR VICTIME : L'APPLICATION DE LA CONDAMNATION

- a : l'exécution de la condamnation
- b : le recouvrement des dommages et intérêts

IV. LE MINEUR VICTIME : QUI PEUT AIDER LA VICTIME DANS SES DEMARCHES ?

Association A.D.E.J.

Accès au Droit des Enfants et des Jeunes

5, cours Joseph Thierry – 13001 Marseille – Tél : 04.91.50.50.86 – Fax : 04.91.50.87.81

www.adej.org – association.adej@wanadoo.fr